
RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

- [Imprimer](#) [1]
- [PDF version](#) [2]

Pour les sections secondaires du LFHED

Sont concernées les activités de l'Association Sportive, de chorale et les AES spécifiques proposées pour les élèves de la section hellénique et française par l'établissement.

- Ces activités sont proposées en dehors de l'emploi du temps des élèves.
- Elles sont encadrées par des personnes compétentes, diplômées et reconnues par la Direction de l'Etablissement. • Les inscriptions se font en ligne sur le site de l'établissement ou directement auprès des professeurs si nécessaire.
- Le responsable de l'activité propose à la Direction de l'Etablissement et aux Responsables légaux de l'élève en début d'année scolaire un calendrier comprenant toutes les dates et les horaires de l'activité.
- Le Responsable Légal de l'enfant inscrit à l'activité signe une attestation certifiant qu'il a pris connaissance de ce calendrier et des différentes modalités pratiques.
- Les élèves sont sous la seule responsabilité du Responsable de l'Activité durant le temps de l'activité. En cas d'impossibilité de pratique de l'activité (enseignant en stage, local non disponible,...), le responsable de l'activité avisera la Direction et adressera un courrier électronique aux responsables légaux de l'enfant au moins deux jours à l'avance.
- En cas d'absence non prévisible de la personne encadrant une activité entre 14h30 et 16h30, les élèves devront avant de quitter l'établissement passer par la vie scolaire qui avisera le Responsable Légal.
- En cas d'intempérie empêchant le déroulement de l'activité, seuls les élèves ayant une autorisation parentale écrite seront autorisés à quitter l'établissement sans autre forme. Les élèves non autorisés devront se présenter auprès du responsable de l'activité qui les prendra en charge jusqu'à l'heure de fin d'activité

Source URL:<https://lfh.edu.gr/reglement-des-activites-extra-scolaires>

Liens

[1] <https://lfh.edu.gr/print/1317> [2] <https://lfh.edu.gr/printpdf/1317>